



Paris, le 7 janvier 2021

DECLARATION LIMINAIRE CGT PJJ

CT PJJ DU 7 JANVIER 2021

Madame la présidente,

Avant de débiter ce comité technique, **la CGT** tient à présenter ses vœux à l'ensemble des agents de la PJJ pour cette nouvelle année. Car 2020 n'a pas été de tout repos et les agents ont beaucoup contribué à ce que la continuité de service soit effective et pour que la qualité des prises en charge soit maintenue. **La CGT PJJ** déplore fortement que la reconnaissance de l'administration n'ait pas été à la hauteur de l'engagement des professionnels et il est de plus en plus fâcheux que cela en devienne une habitude. Néanmoins, nous espérons tous pouvoir retrouver rapidement un contexte de travail plus serein.

Depuis votre arrivée, nous vous avons interpellée à plusieurs reprises sur la qualité du dialogue social en précisant que cela ne devait pas se limiter qu'à une simple case à cocher. Si nous reconnaissons que vous avez favorablement répondu à la demande intersyndicale de report de ce CTC et à la sollicitation de **la CGT PJJ** de reporter le point sur le règlement intérieur des SE-EPM, vous n'avez pas encore répondu à notre demande d'organiser des espaces de travail et d'échanges sur ce sujet avec l'administration pénitentiaire, alors que nous vous avons confirmé que cette dernière y était favorable. Pouvez-vous aujourd'hui nous préciser vos intentions sur ce point ?

Pour illustrer encore les manquements de l'administration sur le dialogue social, nous tenons à vous faire remarquer que nous allons commencer ce comité technique sans valider le PV de la dernière séance car celui-ci ne nous a pas été transmis dans les documents de travail. Même s'il s'agit certainement d'un oubli, cela est une fois de plus regrettable.

Vous vous étiez également offusquée de nos constats du dénigrement du dialogue social mais aussi du non-respect du principe démocratique sur la question de la réforme de l'ordonnance de 45 avec sa partie réglementaire, nous constatons aujourd'hui que la marche forcée est toujours d'actualité et nous en avons une nouvelle illustration par le ministère avec la diffusion dans certains services de la circulaire d'application avant même que le texte législatif ne soit présenté au Sénat et donc de la fin du débat parlementaire. N'était-ce pas un déni de démocratie clairement établi ? Travailler sur la circulaire pourquoi pas mais la diffuser dans les services, c'est autre chose...

Dernier exemple en date, nous vous avons alertée dans notre déclaration liminaire lors du dernier CTC sur la garantie d'un taux de promotion complet pour l'avancement au grade d'éducateur principal pour les années 2019 et 2020. Le 2 décembre dernier vous nous avez indiqué que l'accès au grade d'éducateur principal serait garanti pour 692 agents sur les deux années. Force est de constater que notre alerte n'aura pas suffi car à la lecture des résultats de l'examen professionnel publiés hier, nous avons remarqué que certains agents qui ont bénéficié de cet avancement pour 2019 ont également été

reçus à l'examen de 2020, privant ainsi certains candidats de bénéficier de cette promotion. Nous en profitons d'ailleurs pour féliciter les lauréats et nous exigeons que cette erreur soit réparée.

S'agissant des points à l'ordre du jour, nous constatons que si de nombreuses revendications portées par **la CGT PJJ** ressortent dans la version proposée ce jour du protocole SST, il y manque encore des éléments essentiels pour que ce texte puisse être pleinement acceptable. Et puis, même si un protocole est bon, encore faut-il qu'il soit appliqué. Nous l'avions déjà fait remarquer lors de l'audience bilatérale, aucun bilan du précédent protocole ne nous a été présenté et quels moyens la PJJ se donnera-t-elle pour honorer ses ambitions en la matière. Toujours ce triste constat du décalage entre le réel et le prescrit. Nous sommes confrontés à une crise sanitaire depuis presque un an et il n'en ressort presque rien dans cette projection pour les 4 années à venir, il suffit de voir comment a été traité la crise sanitaire dans certains territoires ou certains services. Nous tenons à rappeler une fois de plus que les chefs d'établissement ont une obligation de résultats en matière de santé des agents et qu'ils engagent leur responsabilité pénale si cela n'est pas respecté. Cette obligation ne ressort pas clairement du document.

S'agissant de la recherche, nous interrogerons surtout son indépendance et par déclinaison son objectif réel. Pour **la CGT PJJ**, si la recherche est indispensable, elle doit avoir pour unique objet l'enrichissement des sciences sociales et de l'éducation. En aucun cas, elle ne doit servir les intentions du politique. Par conséquent, les chercheurs doivent pouvoir garder leur autonomie et leur indépendance. Sa mise en place doit être effectivement garantie et elle doit avoir une réelle plus-value pour les professionnels de terrain, ce qui semble ne plus être le cas pour une majeure partie des professionnels.

Pour la formation des CADECS, nous considérons qu'elle est, comme par le passé, insuffisante pour accompagner ces professionnels dont les missions s'accroissent avec le temps. Comment peut-on envisager qu'une formation de 7 semaines suffira à appréhender toutes les fonctions de ses professionnels similaires à celles des anciens directeurs et qui bénéficient quant à eux d'une formation initiale bien plus longue? **La CGT PJJ** déplore que les modules d'enseignements soient essentiellement axés sur les aspects d'encadrement et presque plus sur les aspects éducatif et pédagogique qui viennent tout de même alimenter l'intitulé de leur corps et qui constitue la spécificité de leurs missions, et ce d'autant plus avec le fait que les CADEC pourront venir d'autres administrations sans aucun lien et expérience avec la PJJ.

Toujours sur ce sujet, nous vous avons interpellée sur la représentativité pour les deux prochaines années de ce corps. Pour défendre les intérêts des agents que vous représentez, **la CGT PJJ** vous demande à nouveau de solliciter la modification du décret qui permettrait d'organiser des élections professionnelles afin que ces professionnels puissent choisir leurs représentants.

Sur les priorités données aux dispositifs de formation en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, il est heureux que cette anticipation ait été envisagée. Toutefois, en cette période de crise sanitaire, nous avons demandé des éléments de compréhension sur la décision de maintenir pour les stagiaires ENPJJ les périodes en milieu carcéral alors même qu'elles ont été reportées pour les stagiaires de l'administration pénitentiaire. Nous attendons encore votre réponse.

Sur le recueil de satisfaction des usagers, nous constatons aussi que l'administration se met à la mode de ces enquêtes. Nous ne considérons pas qu'elles sont dénuées de tout intérêt mais nous émettons clairement des doutes sur leur utilité par rapport à la méthode. Autant mettre des bornes à la sortie des services comme dans les toilettes de certains lieux publics afin d'évaluer leur état de propreté.

Sur le budget, nous réaffirmons que la présentation de ce point en CTC est une avancée mais il aurait été logique que cela le soit avant l'adoption de ce PLF par les parlementaires et surtout qu'il soit présenté aux organisations syndicales pour avis et non pas pour information. Toutefois, nous retenons votre engagement à organiser des audiences préparatoires sur le sujet pour les années à venir. Nous avons apporté des réserves à l'exceptionnalité du budget 2021 selon les termes du Garde des Sceaux dans un tract en date du 16 novembre et nous attendons les précisions sur le versement du CIA mais aussi sur la revalorisation annoncée de l'IFSE de la filière socio-éducative. Nous l'avons déjà affirmé mais pour nous cette revalorisation ne peut pas s'envisager autrement que sur un alignement de celle déjà effective pour les ASS pour l'ensemble des corps éducatifs.

Pour conclure, le dernier point relatif à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance était déjà à l'ordre du jour du dernier CTC et **la CGT PJJ** vous avait déjà fait remarquer que cette instance était susceptible d'être modifiée et qu'il était préférable d'en reporter l'étude. A notre connaissance, les arbitrages sont toujours attendus et son étude en est toujours prématurée. Toutefois, nos premiers retours sur ce point sont toujours d'actualité, **la CGT PJJ** est contre la transmission d'éléments chiffrés à un tel organisme.